



CSER SUD

Remontées acides ...



Dans un message public sur le réseau corporate, les camarades amateurs de co-gestion ont choisi de nous faire la morale, il convient de répondre sur le sujet.

La simplification extrême utilisée par nos détracteurs du camp réformiste est destinée à tromper la religion des salariés.

A-t-on vu la CGT Fnac dans la collaboration avec la direction ?

Non et ce n'est pas près de se produire.

Très factuellement, les élus de la CGT au CSER ont depuis le 08 juillet saisi un avocat pour entrave au fonctionnement du CSER.

C'est oublier que lors de cette même réunion nos camarades donneurs de leçons sont venus au secours de la direction en refusant de prendre part au vote du mandat pour trainer la Fnac au tribunal. Lors d'un vote, le choix est limité : Pour, Contre ou abstention, cette dernière option valant vote Contre.

Nos valeureux détracteurs ont choisi une voie nouvelle, celle de la fuite en refusant de participer au vote.

La direction était aux anges et a copieusement distordu le droit applicable pour considérer que le vote était négatif. Un tract du 8 juillet l'expliquait déjà.

Plus précisément, la résolution de ce jour aurait gentiment accordé un délai supplémentaire à la Fnac. Délai expiré au regard de l'action entamée pour le CSER grâce au vote des élus CGT le 08 juillet.

On nous fait ensuite le procès d'intention d'agir à des fins électoralistes, l'affirmation n'est pas étayée, sauf paranoïa.

En effet, tout le monde connaît les lenteurs de la justice et les élections sont dans 1 an et demi...

Nous avons donc pris de l'avance dans la défense des salariés, oui !

Que reste t-il, donc, si ce n'est une aigreur recuite ?

